

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Enfance - Famille
Service des Actions Préventives
11048

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / MME BRIGITTE DEVÉSA**

**OBJET : Subventions allouées au groupe ADDAP 13, financées en partie par le Plan Pauvreté
- exercice 2020.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la PMI, la santé, l'enfance et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'association groupe ADDAP 13 présidée par Madame Chantal VERNAY-VAISSE et située immeuble le Nautile, 15 chemin des jonquilles, 13013 Marseille, œuvre dans de nombreux domaines relevant du champ de compétence de la prévention envers les jeunes.

Outre son action incontournable en matière de prévention spécialisée dans l'ensemble du territoire départemental, elle agit dans des domaines complémentaires tels que l'animation sportive hors temps scolaire pour les jeunes et les familles au plateau sportif de Saint-Mauront à Marseille, la prévention de la radicalisation, et réalise dans le cadre du plan pauvreté des maraudes dans les quartiers de Marseille. L'association présente cette année un dossier complémentaire en vue d'étendre l'action plan pauvreté dans le territoire hors Marseille.

Le présent rapport a pour objet le maintien et le renforcement de ces actions par l'attribution de subventions pour ces trois missions.

- Plan pauvreté - maraudes mixtes :

La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté a pour objectif de garantir sur l'ensemble du territoire l'accès de tous aux droits fondamentaux, notamment dans le domaine de la protection de l'enfance. Une des actions majeures de ce plan pauvreté est la mise en place à Marseille de maraudes mixtes Etat/Département visant à repérer les mineurs à la rue et leur permettre de bénéficier rapidement d'une sécurité matérielle et physique.

Ces maraudes contribuent à l'action de prévention et de protection en allant vers les familles et les jeunes en errance. Elles constituent un outil de repérage et de traitement des situations précaires. Financée en 2019, cette action est reconduite et l'association groupe ADDAP 13 propose via un dossier complémentaire une extension de son intervention hors du territoire marseillais et plus particulièrement dans les bidonvilles.

- Action de prévention par l'animation sportive hors temps scolaire du plateau de Saint-Mauront :

Le Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre des missions de prévention envers les jeunes du territoire, a souhaité mettre en place un dispositif de prévention axé vers le sport. L'objectif est de prendre appui sur le sport en tant que vecteur de cohésion sociale au service des territoires et des publics de quartiers prioritaires.

Les moyens mis en œuvre consistent à concevoir et animer des activités sportives et de loisirs gratuits en direction des jeunes et des familles. Ces lieux deviennent ainsi des espaces de socialisation.

- Action de prévention du phénomène de radicalisation :

A la suite des attentats de janvier 2014, le Préfet de région a sollicité le groupe ADDAP13 afin d'accompagner les familles dont l'un des proches est susceptible d'être impliqué dans un processus de radicalisation. Pour répondre à cette demande, une cellule d'écoute et d'accompagnement des familles (CEAF) a été constituée par l'association. Dès la réception des saisines de la Préfecture, la CEAF est chargée d'établir le contact avec les familles, toutes volontaires, de proposer une écoute, d'affiner le diagnostic, d'engager un accompagnement (social, éducatif, juridique, psychologique), puis de passer le relai si nécessaire. Le Département soutient cette action qui a fait preuve de son efficacité depuis plusieurs années.

En cas d'avis favorable, les subventions de fonctionnement, citées dans le tableau de subventions annexé au rapport, feront l'objet d'un versement unique, après signature des conventions.

Ce rapport concerne le financement du groupe ADDAP 13 à hauteur de 624 800 € dont 474 800 € cofinancés dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi entre l'Etat et le Département à 50 % par l'Etat pour un montant de 237 400 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL